

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-105

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT TRIPARTITE ENTRE LA CRÈCHE PRIVÉE "LA MAISON BLEUE", LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ET LA VILLE D'ANNECY, POUR LA PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE", MISSIONS RENFORCÉES ET BONUS "TERRITOIRE CTG"

Rapporteur : Christelle MERMILLOD BLARDET

Nombre de Conseillers en exercice : 69
Nombre de Conseillers présents et représentés : 69
Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**
Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ALLARD Catherine (pouvoir à LAFARIE Marion), AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), JULIEN Charlotte (pouvoir à DIXNEUF Samuel), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT TRIPARTITE ENTRE LA CRÈCHE PRIVÉE "LA MAISON BLEUE", LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ET LA VILLE D'ANNECY, POUR LA PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE", MISSIONS RENFORCÉES ET BONUS "TERRITOIRE CTG"

Rapporteur : Christelle MERMILLOD BLARDET

Il est rappelé que la ville d'Annecy a signé, en janvier 2012, un contrat de délégation de service public avec la crèche privée « la Maison Bleue », reconduit en 2017, pour la gestion d'une crèche et d'un Relais Petite Enfance (Rpe) sur la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux.

Pour la gestion de ces activités, « la Maison Bleue » est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

En ce qui concerne le relais petite enfance, « la Maison Bleue » perçoit la prestation de service « Relais Petite Enfance », ainsi qu'un bonus additionnel lié à la réalisation de missions renforcées.

Au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés par les collectivités, ces financements sont complétés par le bonus « Territoire Convention Territoriale Globale » (Ctg).

Issue des financements accordés précédemment au titre du Contrat Enfance et Jeunesse, cette subvention de fonctionnement vise à :

- Maintenir un système favorable au développement des Rpe pour améliorer le maillage territorial ;
- Renforcer leur rôle d'animation et permettre une meilleure solvabilisation des Rpe existants les moins financés par la branche.

Le bonus « Ctg » est une aide complémentaire à la prestation de service « RPE », versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF, dans un projet de territoire au service des familles.

Ainsi, conformément au cadrage financier du contrat de concession se terminant le 1^{er} février 2024 et afin de ne pas perturber l'équilibre économique du contrat de réservation de berceaux en cours, le versement de la subvention bonus "Territoire Ctg" sera effectué auprès de la collectivité locale Commune d'Annecy signataire de la Ctg. Il ne sera pas effectué de reversement à la crèche La Maison Bleue.

Au terme du contrat de délégation de service public, le bonus Ctg sera versé directement au gestionnaire.

Afin de bénéficier du bonus « Territoire Convention Territoriale Globale », la CAF demande à la ville d'Annecy et à « la Maison Bleue » de signer une convention d'objectifs et de financement tripartite, qui précise les conditions d'éligibilité du bonus Territoire Ctg, ses modalités de calcul et de versement.

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

La commission générations futures du 2 mai 2023 a donné un avis favorable à la signature de cette convention.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de financement tripartite entre la ville d'Annecy, « La Maison Bleue » et la CAF pour la prestation de service « Relais Petite

- Enfance », missions renforcées et bonus « territoire Ctg » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.